



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 6
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SEPT MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 mars 2023 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER - Mme TCHOULA NJIA (BONNEAU) - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme FERNANDES - Mme ANANTHARAJAH - M. CABUCHE - M. FOUBERT .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Mme MER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. TABUY	à	M. BECQUART
	M. NZIMBU	à	M. BORD
	Mme FERNANDES	à	Mme LA SPINA
	Mme ANANTHARAJAH	à	M. SITA
	M. CABUCHE	à	M. NOVAIS
	M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 27 MARS 2023

N°2023_03_27-22

Ref : Direction du département technique

Objet: Convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) : déploiement du dispositif de télé relevé du service public de distribution de l'eau potable

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention annexée à la présente délibération,

VU la demande de la SFDE spécialiste dans la fourniture de service de télé relevé des compteurs d'eau,

CONSIDERANT le déploiement d'un réseau de télé relevé des compteurs d'eau,

CONSIDERANT la nécessité d'installer de répéteurs sur les supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension desservant la commune,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 16 mars 2023,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE la convention relative au déploiement du dispositif de télé relevé avec l'installation de répéteurs sur les supports du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (Enedis)

AUTORISE le maire à signer la convention avec la SFDE et Enedis relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension pour l'installation de répéteurs sur les supports aérien afin de mettre en place un système de télé relevé de compteurs d'eau sur la commune et signer tous documents afférents à la convention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20230328-22-D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 28 mars 2023

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.